

entre Israël et l'Afrique du Sud, le Canada s'est encore une fois opposé à ce qu'Israël soit seul désigné. Sur la question de la collaboration économique avec l'Afrique du Sud, le Canada a expliqué que l'application de la résolution aurait notamment pour effet de couper les relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, mesure qui ne saurait améliorer la situation. Comme l'an dernier, le Canada a voté contre la résolution sur la situation en Afrique du Sud surtout à cause du durcissement général du libellé, lequel affirmait notamment la légitimité de la lutte armée.

### Chypre

Le débat sur Chypre en séance plénière n'a malheureusement pas permis de diminuer sensiblement les tensions politiques qui subsistent toujours quatorze ans après la première intervention de l'ONU. La délégation canadienne a souligné le fait que «l'instauration de la paix» devait aller de pair avec le «maintien de la paix». Le représentant permanent du Canada, l'ambassadeur Barton, a déclaré: «Il nous semble raisonnable d'attendre des parties qu'elles axent leurs efforts sur la recherche d'un règlement qui permettrait à la Force de maintien de la paix des Nations Unies de quitter Chypre, plutôt que de maintenir le statu quo.» La résolution adoptée à la trente-troisième session demandait la reprise d'urgence des négociations entre les représentants des deux communautés et demandait aux parties de collaborer avec le Secrétaire général et la Force de maintien de la paix de l'ONU. Le Canada a appuyé cette résolution, mais s'est abstenu sur une clause recommandant que le Conseil de sécurité examine la question de l'application de ses résolutions pertinentes et adopte par la suite, si besoin est, toutes les mesures appropriées et pratiques prévues pour assurer leur application. Du point de vue du Canada, cette clause était inutile, puisque les négociations entre les deux communautés sont le moyen «le plus approprié et le plus pratique» de résoudre la question chypriote.

La mésentente permanente en plénière s'est malheureusement étendue aux discussions que tenait la Troisième Commission sur la question des personnes portées disparues à Chypre. Les parties, incapables de s'entendre sur les modalités d'un texte unique, ont présenté une résolution dont l'application est aléatoire. Le Canada s'est complètement abstenu de voter sur ce point parce que la résolution, loin de résoudre le problème chypriote, pourrait envenimer une situation déjà critique.

### Maintien de la paix

Le débat sur le maintien de la paix a été marqué par une initiative de la Communauté européenne, à savoir un projet de résolution lançant un appel aux États membres pour qu'ils appuient les opérations de maintien de la paix et renforcent encore la capacité de maintien de la paix de l'Organisation. Les États mem-

bres ont été invités, pour la première fois, à envisager la possibilité de dispenser à leur personnel une formation en vue de ces opérations. Ils ont été invités à fournir une assistance complémentaire, notamment en offrant un appui logistique ou tout autre moyen de maintien de la paix. Ils ont également été invités à envisager de communiquer au Secrétaire général des informations à jour sur les moyens de réserve éventuels. Le Canada, le plus important contributeur aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, a énergiquement appuyé cette résolution.

Le débat n'a pas permis de concilier les divergences de vues passées et présentes des membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les principes directeurs régissant l'établissement, le financement et le contrôle quotidien de telles opérations. Malgré la déception qu'ont suscitée ses maigres progrès au cours des années, le Comité spécial a fait œuvre utile en recensant des questions importantes. L'Assemblée générale l'a pressé de terminer bientôt ses travaux sur des principes directeurs convenus et de se consacrer à des questions particulières liées à la mise en œuvre concrète des opérations de maintien de la paix.

### Désarmement

Le débat sur le désarmement a bénéficié de l'esprit de compromis qui s'était dégagé de la session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue du 23 mai au 1<sup>er</sup> juillet 1978. Des 41 résolutions adoptées, 18 l'ont été par consensus. Le programme d'action adopté par la session extraordinaire traitait notamment de résolutions sur la conclusion des SALT II, d'un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et de l'interdiction des armes chimiques.

Monsieur G. A. H. Pearson, représentant du Canada à la Première Commission et nouveau conseiller du ministère des Affaires extérieures en matière de désarmement et de contrôle des armes, a invité l'Assemblée générale à demander au Comité du désarmement d'envisager en priorité des mesures adéquates pour la cessation et l'interdiction de la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires. L'Assemblée générale a adopté la proposition. Cette initiative canadienne était l'un des quatre éléments de la stratégie d'étranglement de la course aux armements nucléaires proposée par le premier ministre Trudeau à la session extraordinaire. Les autres éléments étaient une interdiction complète des essais nucléaires et thermonucléaires, un accord tendant à interdire les essais en vol de nouveaux vecteurs stratégiques et un accord de limitation et de réduction progressive des dépenses consacrées à de nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques.

### Questions Nord-Sud

La session de l'Assemblée générale a donné lieu à un débat laborieux sur les questions économiques et a